

BULLETIN D'ADHÉSION

ANNÉE 2026

renouvellement

Nom : M Mme

Prénom : M Mme

Société Autre

Tél Portable

Email

Adresse

Code postal Ville..... Pays.....

**Déclare adhérer à l'association
les nouveaux mécènes de  Courbet**

Je verse la cotisation annuelle pour une adhésion

MEMBRE ADHÉRENT

<input type="checkbox"/> simple	50 euros	<input type="checkbox"/> couple	75 euros
<input type="checkbox"/> société	150 euros	<input type="checkbox"/> autre	150 euros

MEMBRE DONATEUR

<input type="checkbox"/> simple.....	200 euros	<input type="checkbox"/> couple	300 euros
<input type="checkbox"/> société.....	300 euros	<input type="checkbox"/> autre	300 euros

MEMBRE BIENFAITEUR *

Fait à Le

Paiement : Chèque Virement Signature

Chèque libellé à l'ordre de "Les nouveaux mécènes de Courbet"
ou virement à : IBAN FR76 1250 6200 1356 5188 1028 192

Le chèque est à adresser accompagné du bulletin d'adhésion à :

Les nouveaux mécènes de Courbet
Secrétariat : 15, Rue de l'Église St Pierre 25 870 LES AUXONS
rolande.bouvet@wanadoo.fr

Le mécénat présente une fiscalité avantageuse. Les versements réalisés par les particuliers et les entreprises ouvrent droit à des déductions fiscales égales pour les premiers à 66%, pour les seconds à 60 %, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises, dans le cadre des dispositions de la loi du 1er août 2003. Au plan pratique, il offre durant une année divers avantages dont l'accès gratuit au musée.

* Membres bienfaiteurs : personnes qui consentent en complément de la cotisation annuelle une donation d'œuvres de Gustave Courbet ou un don minimal de 1000 euros pendant 5 années consécutives ou un don ponctuel d'au moins 10 000 euros.